N° 3129 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 8 Janvier 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 69, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

M. VEL-DURAND
nommé Conseiller d'Etat

Un télégramme nous annonce que M. Vel-Durand, préfet du Nord, est nommé conseiller d'Etat.

M. Laurenceau, préfet de la Somme est nommé préfet du Nord.

Survenant au lendemain du succès éclatant remporté dimanche par les républicains, le départ de M. Vel-Durand surprendra sans doute beaucoup de nos concitoyens.

Notre éminent préfet est appelé, il est vrai, à une haute situation, où il pourra rendre encore de nombreux services à son pays et à la République.

C'est, cependant, contre le désir des représentants républicains du Nord, sénateurs et députés, que le gouvernement de M. Méline a cru devoir appeler M. Vel-Durand au Conseil d'Etat, privant ainsi notre département d'un fonctionnaire de haute valeur, qui avait su se concilier l'estime et la sympathie profonde de tous les élus du parti républicain.

Par contre, les cléricaux n'avaient pas trouvé dans M. Vel-Durand le serviteur docile, qu'ils auraient souhaité, de leurs réactionnaires intrigues. Et l'on sait quelle campagne haineuse ils menèrent pendant tant d'années contre lui, sans jamais avoir raison du calme méprisant qu'il ne cessa d'opposer à leurs vilenies et à leurs injures.

L'avènement du ministère Méline redoubla leur acharnement. La plupart des chefs du parti clérical de notre région ont pris leurs, en effet, sur le président actuel du Conseil, en commandant la *République Française*, journal dont il était, avant son entrée au ministère, le directeur grassement appointé.

Nous avons dit comment tous ces cléricaux connus, que les précédents cabinets avaient toujours refusé de décorer en raison de leur hostilité déclarée au gouvernement républicain, avaient été, très peu de temps après avoir souscrit des actions à la *République française*, nommés presque simultanément à divers grades dans la Légion d'honneur.

Cela ne pouvait cependant leur suffire. Et ils réclamaient obstinément le déplacement du préfet républicain du Nord.

Ils rencontrèrent, dans cette œuvre antirépublicaine, le concours d'un directeur de journal qui avait longtemps rendu hommage aux grands talents de M. Vel-Durand, mais qui changea un beau jour d'attitude pour n'avoir pas vu ses prétentions et ses ambitions démesurées satisfaites à son gré.

La victoire républicaine du 3 janvier semblait devoir faire complète justice de cette pitoyable campagne.

Il paraît qu'il n'en a rien été, et M. Vel-Durand qui, une première fois avait déjà refusé de quitter le Nord, a, aujourd'hui, accepté le poste de conseiller d'Etat qui lui était offert.

Nous regretterons en lui un homme d'une rare droiture, un administrateur éminent et laborieux, un républicain sincère et convaincu.

Les fonctionnaires de ce caractère et de cette envergure sont rares. Et on se demande si c'est véritablement un gouvernement républicain qui déplace ainsi l'un des premiers préfets de France contre le vœu de tous les sénateurs, de tous les députés, de tous les conseillers généraux et d'arrondissement républicains, et cela pour obéir aux injonctions d'un ambitieux mécontent et dégu et de quelques actionnaires cléricaux de la *République française*.

Si nous avions pu douter encore que le ministère Méline fut le prisonnier des cléricaux, une telle mesure achèverait de nous ouvrir les yeux.

Georges ROBERT

UNE INTERPELLATION

Notre correspondant parisien nous télégraphie :

M. Alfred Girard, sénateur du Nord, a informé M. le Ministre de l'Intérieur, qu'il interpellerait à la rentrée sur le caractère du mouvement administratif d'aujourd'hui et particulièrement sur le remplacement de M. Vel-Durand.

CHRONIQUE
du Jeudi

Un Troupier

Le général Poillone de Saint-Mars vient de résilier le commandement du 12e corps d'armée, la maladie lui ayant fait une obligation de quitter le service actif avant l'heure.

L'homme qui disparaît des cadres actifs laissera dans l'armée le souvenir d'un vaillant soldat resté troupier, même au sommet de l'échelle des grandeurs militaires, physionomie originale et qui mériterait mieux qu'un article de journal.

A notre époque, les cadres d'officiers se composent généralement d'hommes instruits, au langage correct, élégants d'allures et de style, très braves au feu, très compétents dans leur art, mais apportant à l'armée le raffinement de la bonne compagnie.

Le général de Saint-Mars, quoique appartenant par sa famille et ses relations à un milieu fort distingué, avait conservé l'esprit militaire d'autrefois.

Il aimait le langage pittoresque du soldat et lui-même le parlait volontiers, se trouvant en tous temps beaucoup mieux sous la tente que dans un salon.

Il pensait qu'un soldat doit parler autrement qu'un homme du monde et il le prouvait d'une façon constante.

Il reste aujourd'hui dans les rangs de l'armée peu d'officiers de cette école, et nous ne saurions dire si c'est un mal ou un bien.

Pourtant, tous ceux qui en France, depuis cent ans, ont fait la Patrie grande et promené à travers l'Europe nos drapeaux triomphants, ne pèchaient point en général, par un excès d'éducation.

Ils appelaient un chat : un chat, et n'prouvaient nulle hésitation devant l'expression brutale accentuant les idées qu'ils voulaient affirmer.

Poullone de Saint-Mars quoique très pénétré de l'excellence du beau langage en matière de relations sociales, pensait au contraire qu'en régiment la circonlocution enveloppant l'idée était inutile ; la forme littéraire lui paraissait, en pareil cas, une superfétation et, homme d'action avant tout, il tenait fort peu compte des subtilités de la rhétorique.

On se souvient que ce fut lui qui ordonna dans toute l'étendue du territoire relevant de son commandement, le maintien de la chanson de route.

La chanson de route !

Que de joyeux souvenirs elle nous rappelle ! Que de dures étapes, elle nous fit jadis avaler !

.·.

Favris alors sur les manches de ma capote le double galon de sergent-major, ce qui m'avait d'avoir les épaules sciées par les courroies du sac, le long des routes plus ou moins bien tracées du pays d'Afrique.

Notre chef de bataillon, le commandant Renaud, sorte de vieux grognard à la grande barbe, l'allure énergique et le ton resté fauburien (il était né faubourg St-Antoine, à Paris), nous dit le matin, dans la cour de la caserne du Méchouar, à Tlemcen :

« Vous avez à bouffer 64 kilomètres. Il y aura du tirage, je compte bien, mes lascars, que pas un de vous ne renaclera. Les tirailleurs partent avec nous. C'est une pige. Tâchez de faire honneur à votre bataillon. »

Ce commandant la était de l'école de Poillone de Saint-Mars. Il n'était pas précisément élégant dans sa manière de s'exprimer, mais il savait comment on stimule le soldat en chatouillant son amour-propre.

On partit.

Il était alors trois heures du matin et déjà la lune, blanche comme des fermes sonnaient la joyeuse fanfare du Aurore.

Naturellement, on chantait.

Un sous-officier dont j'ai oublié le nom marrait sur un ton rythme les aventures très morales d'une Madeleine repentante allant chercher à Rome la bénédiction apostolique.

Et le bataillon chantait au refrain :

« Tions bon Madeleine !
« Tions bon Madelon ! »

Les kilomètres succédaient aux kilomètres, sans quelconque fatigue apparut et les refrains se suivaient nombreux et variés.

C'était :

Ma canote a trois boutons
Ma
Marchons, lestes, légère,
Marcions légèrement.

Ou encore :

Deux canards dépolaient leurs sites
Disaient à leurs canines fidèles :
— Quand donc finirons-nous tourments !!!
Coin, coin, coin...

Le bataillon de tirailleurs suivait à cinq cents mètres de distance, silencieux, morne, tirant la jambe, le commandant ayant interdit formellement toute chanson de route.

Vers le milieu du jour, à l'heure de la grande chaleur, on fit halte sur les bords de la Tafna, fleuve sinueux que nous devions traverser douze fois avant d'arriver à Lalla-Maghrnia, but de cette marche à double étape.

A cette époque, les ponts sur la Tafna n'existaient encore qu'à l'état de projet, aussi fallait-il entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture pour passer d'une rive à l'autre.

Quelques jeunes officiers, un peu ennuyés de ce bain forcé, avaient trouvé ingénieux de monter dans la carrée du commandant. Le commandant les vit et gueulait descendant de cheval, il fit arrêter le bataillon et cria :

— Messieurs les officiers sont invités à se mettre à la tête de leur compagnie. Le bain de pieds est pour tout le monde, y compris le commandant qui va donner l'exemple.

Et crânement, pendant que les clairons sonnaient le pas de charge, le chef de bataillon entra le premier dans le lit de la Tafna.

Malheureusement, il s'écarta légèrement du gué pour jeter un coup d'œil en arrière sur son bataillon, ce qui lui fit perdre pied tout à coup. Il disparut dans les profondeurs du fleuve.

Certains officiers furieux de l'ordre qui leur avait été imposé de se mettre à l'eau comme leurs hommes, ricanèrent en voyant le commandant disparaître.

Leur joie fut toutefois de courte durée.

Moins de cinq secondes après son plongeon, le commandant émergeait à la surface de l'eau et tout en tirant une coupe savante criait :

— Ça n'est rien ! J'en ai bien vu d'autres !... Doubler les files...

... — Arche !

Et les files se doublèrent sur l'ordre des officiers répétant le commandement.

Au fond, tout le monde pensa que le chef de bataillon sous l'influence de la « goutte » dont avait un peu perdu la tête, mais quand le bataillon tout entier fut sur la rive trempé comme une soupe, ruisselant d'eau comme un dieu marin et plutôt amusé que mécontent, le commandant dit :

— Je vous ai fait doubler les files pour mieux résister au courant. Vous avez de l'eau dans vos godillots mais aussi du cœur au ventre. Bataillon en avant, arche !... Plus que 83 kilomètres à faire !

Alors le loustic du bataillon dont le galonhet restait aussi pur qu'avant la *traversée*, entonna d'une voix vibrante une chanson dont le refrain était :

En passant par ton moulin
Et tin, tin, tin.

Et le bataillon se sécha au soleil des chemins, reprenant de temps en temps un bain de pieds aux autres gués de la Tafna, pour n'en point perdre l'habitude.

.·.

En arrivant à Lalla Maghrnia, le bataillon au complet fut passé en revue par le commandant qui nous dit :

— Vous avez avalé 62 kilomètres, vous êtes de rudes lapins. Je suis content de vous, mais n'oubliez pas enfants, que c'est grâce aux chansons de route que vous avez marché de la sorte. Le bataillon de tirailleurs qui nous suivait a égrené 15 hommes et ils arrivent tous avec des airs de malades sortant de l'infirmerie.

Chantez toujours, N. de D., un troupier qui ne chante plus est un troupier !...ichu.

.·.

Ce commandant là pensait comme le général Poillone de Saint-Mars.

Il ignorait les belles manières et peut-être même chiquait-il un peu en ses moments perdus, mais il s'était rudement battu en 1870 et il formait à la France de solides troupiers, par la simple raison que lui-même en était un.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

PLUS DE BOSSUS

M. le docteur Calot, a montré il y a quelques jours à l'Académie de médecine, abrite, six bossus complètement guéris par lui, en déclarant que le système employé par lui était presque infaillible.

Un de nos confrères a pu s'entretenir un moment avec ce savant qui aura sa place dans l'humanité à côté de ces plus grands bienfaiteurs et il raconte dans les termes suivants sa conversation.

A BERCK-SUR-MER

— Je vis dans un milieu spécial dit le docteur Calot, à Berk-sur-Mer (Pas-de-Calais), où plusieurs enfants atteints du mal de Pott. Frappé par leur situation misérable, j'ai bien longtemps réfléchi à cette question de l'impossibilité de corriger leur difformité : j'ai pesé les dangers que la correction vraie, immédiate, en apparence brutale, du bloc bossu pouvait entraîner pour la vie de l'enfant ou pour le fonctionnement de la moelle épinière ; je me suis appliqué longtemps à rechercher un moyen de maintenir mathématiquement cette correction une fois obtenue, et j'ai cherché à utiliser des ressources que possède dans la nature pour réparer les désordres produits dans le rachis soit par la maladie, soit par les manœuvres chirurgicales de correction.

A Berck, j'ai cru trouver ce moyen qu'il était aussi logique de vouloir corriger ces cas de gibbosité que les déviations de la tournure ou du pays.

L'OPÉRATION

Pourquoi est-on bossu ? Parce que la colonne vertébrale s'est fléchie. Qu'y a-t-il lieu de faire ? Redresser la colonne vertébrale. La redresser et la maintenir droite par un appareil jusque ce que la nature intervient pour consolider.

Cette opération se fait sous le chloroforme. L'enfant est retourné sur le ventre, deux aides à la tête et aux pieds tirent en allongeant l'enfant, dont au préalable, soulèvement sous la région ombilicale et sous le sternum. Mon l'applique avec les mains une pression extrême et renversée sur la gibbosité, procédant avec méthode, plusieurs fois que les vertèbres déplacées soient ramenées au niveau ou même au dessous des vertèbres voisines.

Lon poqué sur la main et l'on entend même quelquefois des craquements osseux qui témoignent des désorganisations des deux segments rachidiens et du glissement des vertèbres les unes sur les autres. Il faut, pour obtenir la correction complète, de nombreuses séances.

— Il n'y a pas d'accidents à redouter ?

— Je n'en ai jamais observé sur plus de trente cas. Dès la première séance, j'ai frappé de la lancette rachidienne et lorsque la correction s'obtient.

L'appareil

La difficulté consistait à maintenir dans sa position normale l'épine dorsale désaccordée. Tout faux mouvement pouvait occasionner une rupture de la moelle et entraîner la mort immédiate. Mais auparavant de tenter cette opération, j'avais imaginé un appareil, et j'ai dans cet appareil que j'enseignerai à tous les médecins, que je révèrais le secret du succès.

J'applique sur la gibbosité un bandage plâtré circulaire, par dessus une couche de ouate, mais en mettant à la place de la gibbosité des tampons de ouate entremêlés qui me permettent de serrer mes bandes contenues avec force, sans avoir à redouter pour l'enfant un gêne dans les fonctions des viscères thoraciques abdominaux. Du à quinze minutes suffisent pour la construction de l'appareil. A la quinzième minute, le plâtre est solide. L'enfant peut se remettre, l'opération est terminée. Elle a duré en moyenne cinq ou vingt minutes.

Cet appareil plâtré restera en place trois ou quatre mois. Lorsqu'on l'enlève le dos est plat, on le remplace par un autre semblable qui a la même durée. Après le deuxième ou le troisième appareil l'enfant est autorisé à marcher avec un corset. Il suffit dans la période consolidation. La correction est définitive. Il ne reste plus de gibbosité.

— Avez-vous trouvé des bossus les plus anciennes ?

— Parmi ceux de leur redressement. Mais en ce cas, il faut combler un vide sur la partie antérieure du rachis. Ce vide chez l'enfant qui est d'une grande utilité et chez l'adolescent, la nature le comble avec des os de la fonction de fond autre grande gouttière. Mais peut-être tout de même sera-t-elle impossible ou non, complètement capable de réparer tout le dommage. Il pourra se produire une plus ou moins légère incurbation le malade une fois sur pied.

Dans certains cas, il y aura lieu de recourir à une resection orthopédique de la colonne vertébrale, consistant dans l'abattement d'un cône à base postérieure répondant à la gibbosité et à sommet antérieur répondant à l'angle de flexion. J'ai fait cette opération et d'autres dont le résultat très délicat ne pourrait vous intéresser.

En somme, je ne dis pas parce que j'ai eu le bonheur de n'avoir pas un cas de décès sur toutes les opérations tentées, que l'immunité est assurée à toute opération quand il s'agit d'une intervention qui consiste véritablement à disjoindre en deux troncons la colonne vertébrale, je dis que j'ai cette bonne fortune de faire une démonstration qui me m'a pas donné un seul mécompte.

AU JOUR LE JOUR

LA FABRICATION
des plumes métalliques

Boulogne-sur-Mer, cette jolie ville assise à l'embouchure de la Liane, n'est pas seulement une ville de plaisance, c'est aussi un de nos grands centres industriels et commerciaux.

Sans parler de son port, un des mieux outillés et qui tient le troisième rang comme transactions commerciales, de sa plage, une des plus charmantes du littoral, Boulogne est entourée d'usines dont les produits tiennent haut le bon renom in lustriel français.

Ses vastes établissements métallurgiques, ses immenses fabriques de ciment, les gisements de fer et de houille qu'on trouve dans le voisinage lui assignent au point de vue de l'industrie une des premières places dans le département du Pas-de-Calais, pourtant si riche en industries de toutes sortes.

Parmi les usines les plus intéressantes de Boulogne, il faut placer les fabriques de plumes métalliques : Baignol et Farjon, la Compagnie Française, Blanzy-Poure et Cie.

Je ne parlerai spécialement que de cette dernière, parce que c'est la seule que j'ai visitée et surtout parce que c'est la première qui se soit occupée, en France, de fabriquer des plumes métalliques.

L'invention de cette sorte de plume est due à un mécanicien français, Arnoux, qui vivait au dix-huitième siècle, et des 1750 en fabrique quelques unes à titre d'essai.

Cette invention ne produisit pas de résultats immédiats ; on se moqua même de l'inventeur ; on ne pouvait admettre qu'on pût écrire avec d'autres plumes que les plumes d'oie, en usage depuis un temps immémorial.

Il arriva ce qui s'est produit pour presque tous nos inventeurs : ce furent les Anglais qui s'empressèrent de recueillir le bénéfice de la découverte.

Après s'être propagée un peu dans tout le Royaume Uni, l'industrie des plumes métalliques finit par devenir très prospère à Birmingham, vers 1830.

Fait curieux, cette industrie n'existe plus aujourd'hui en Angleterre que dans cette ville où se sont établies une dizaine de fabriques. En France, elle s'est localisée à Boulogne.

L'importante usine Blanzy-Poure et ses produits alimentent une grande partie non seulement du marché français mais encore des marchés étrangers qui des origines très modestes.

Vers 1846, M. Poure, qui était employé dans les diligences, se rencontra avec M. Blanzy, ancien officier aux chasseurs d'Afrique. Ils se lièrent d'amitié et décidèrent de s'associer pour la fabrication des plumes métalliques.

Les commencements furent pénibles ; il fallut faire venir d'Angleterre non seulement le matériel nécessaire à l'installation, mais encore des ouvriers et des contremaîtres spéciaux.

En 1848, l'usine naissante faillit sombrer dans la crise économique qui emporta tant d'industriels. Il n'en fut heureusement rien et de 1855 MM. Blanzy-Poure adjoignirent à la fabrication des plumes celle des porte-plumes et depuis celle des porte-mines et celle des protégé-pointes.

Actuellement, l'usine emploie 700 femmes et plus de 300 hommes, avec un salaire variant de 3 à 15 fr. pour les hommes, de 1 à 5 fr. pour les femmes, soit un salaire moyen de 4 fr. 40, y compris les apprentis.

La consommation d'acier annuelle, atteint plus de deux cent mille kilogrammes produisant environ deux millions et demi de grosses de plumes de plus de 500 variétés.

Pour loger toutes ces plumes, on fabrique dans l'usine des boîtes en carton dont l'achat en papier, carton, étiquettes, atteint près de cinquante mille francs.

Pour les crayons et porte-plumes, les achats de bois indigènes ou exotiques sont évalués à plus de 33.000 francs et à environ 60.000 francs pour le laiton et le maillechort.

Ce n'est donc pas trop s'avancer que de dire que l'usine Blanzy, Poure et Cie est une des plus importantes et des plus curieuses du continent.

Aussi, nous engageons vivement nos lecteurs, s'ils passent à Boulogne, d'aller la visiter. Ils seront reçus, comme nous l'avons été nous-mêmes, avec une entière bonne grâce, par M. O'Kelly, successeur de Blanzy-Poure et en même temps conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer.

Dans un prochain article, nous dirons quelques mots de la fabrication des plumes, ces petits bout d'acier si familiers à tous et qui paraissent si simples à fabriquer ; nous ne doutons cependant pas que l'étonnement de nos lecteurs sera grand lorsqu'ils apprendront toutes les phases par lesquelles passe la plume avant de pouvoir servir d'instrument pour fixer la pensée sur le papier.

E. PETITCOLAS.

Echos et Nouvelles

Il a été observé, par le capitaine Sotessian, au large de l'île du Stat, sur la côte de Norvège, une couche de soleil pendant lequel l'astre dit pour tout entier.

.·.

On vient de découvrir à Chanson Saint Même (Charente), une superbe tête de divinité gauloise et un buste gallo romain, tout du temple rural.

.·.

Des ingénieurs anglais viennent de conclure dans un rapport que le whisky nuit avec l'action des [illegible] mais il est pris en quantité de nature à produire l'anesthésie.

.·.

L'aimirante anglaise vient d'adopter pour le service de la flotte l'emploi des pigeons-voyageurs, pour [illegible] les communications d'un navire en mer avec la terre.

LES SIÈGES VACANTS
à la Chambre

Il y a actuellement à la Chambre quinze sièges vacants, tant par suite du passage de dix députés au Sénat que par suite de vacances survenues antérieurement au renouvellement sénatorial.

Voici d'ailleurs la liste complète de ces quinze sièges :

Aisne : 2re circonscription de Laon, M. Cuissart, décédé.

Bouches-du-Rhône. — 6re circonscription d'Aix, M. Leydet, élu sénateur.

Finistère : 3e circonscription de Brest, M. d'Aust, décédé.

Haute-Garonne : 3e circonscription de Saint-Gaudens, M. Abeilhé, élu sénateur.

Gironde : 1re circonscription de Bordeaux, M. Perrot, décédé ; 4e circonscription de Bordeaux, M. Raynal, élu sénateur ; 2e circonscription de Libourne, M. Obissier Saint-Martin, élu sénateur.

Indre : Arrondissement du Blanc, M. Moroux, élu sénateur.

Isère : 1re circonscription de La Tour-du-Pin, M. Antonin Dubost, élu sénateur.

Jura : Arrondissement de Dôle, M. Bourgeois, élu sénateur.

Lot : 1re circonscription de Cahors, M. Talou, élu sénateur.

Nord : 3e circonscription de Douai, M. Dubois, élu sénateur.

Saône (Haute-) : Arrondissement de Gray, M. Signard, élu sénateur.

Savoie : Arrondissement d'Albertville, M. Berthet, décédé.

Yonne : 1re circonscription d'Auxerre, M. Dounier, démissionnaire.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique Spécial

Mouvement administratif

Paris, 6 janvier. — Le *Journal Officiel* publiera demain un mouvement administratif dont voici les principales nominations :

M. Laurenceau, préfet de la Somme, est nommé préfet du Nord, en remplacement de M. Vel-Durand, nommé conseiller d'Etat, en remplacement de M. Dumontel, admis à la retraite.

M. Bardon, préfet du Puy-de-Dôme, est nommé préfet de la Somme :

M. Dupuy, préfet de la Mayenne, est nommé préfet du Puy-de-Dôme :

M. Dufoixa, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet de Constantine, en remplacement de M. Hunbert, appelé à d'autres fonctions ;

M. Seignouret est nommé préfet de la Mayenne ;

M. Busson, sous-préfet de Sens, est nommé préfet des Hautes-Alpes.

M. Cruchon, sous-préfet de Lunéville, est nommé préfet de l'Ardèche.

M. Desinières, sous-préfet de Corbeil, est nommé sous-préfet de Sens.

M. Combes, ancien secrétaire général, ancien chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, est nommé sous-préfet de Lunéville.

ÉCHOS DE LA MANIFESTATION
devant l'ambassade d'Espagne à Paris

Paris, 6 janvier. — A la suite de la manifestation qui est produite hier soir devant l'ambassade d'Espagne et dont les auteurs étaient des anarchistes ayant tenu réunion au Tivoli-Vaux-Hall pour protester contre les arrestations de quelques-uns de leurs coréligionnaires espagnols, cinq arrestations ont été opérées ; quatre ont été maintenues.

Les individus arrêtés, les nommés : Springler Demeure, Rochet et Aillant, tous très jeunes, étaient depuis longtemps connus comme anarchistes ; ils ont été écroués au dépôt.

Le préfet de police a été appelé ce matin à son cabinet quatre gardiens de la paix qui s'étaient fait remarquer par leur énergie pendant la bagarre et après les avoir félicités, leur a annoncé qu'ils auraient une gratification exceptionnelle.

En outre, pour éviter le retour de manifestations identiques, le préfet de police a fait placer ce matin en faction devant l'hôtel de l'ambassade, boulevard de Courcelles, deux agents du sixième arrondissement.

Les amendes du « Panama »

Paris, 6 janvier. — La 1re chambre du tribunal civil de la Seine, qui devait rendre aujourd'hui son jugement dans l'action formée par M. le Duc Fouquet contre MM. de Lesseps, Blondin et Baihaut au sujet du paiement des amendes du Panama a remis le prononcé de son jugement à huitaine.

Les bagarres de Brest

Brest, 6 janvier. — Ce matin, au commencement du conseil de guerre, présidé par M. le capitaine de vaisseau Goez, les débats relatifs aux incidents qui se produisirent à Brest le jour de la Sainte-Barbe.

Les nommés, trois maréchaux des logis et cinq canonniers, ont été introduits à neuf heures trente et le greffier, M. Leguen, a donné lecture de l'acte accusation.

Celui-ci dit que les faits ont été considérablement grossis par la presse, et cependant le rapport du capitaine Frixon, ainsi que ceux du commissaire central et de l'inspecteur de police qui sont les ensuite, donnent des faits une version identique à celle des journaux.

Au moment de la déposition du capitaine Frixon qu'affirme les faits, le président lui a fait remarquer la contradiction qui existe entre sa déposition à l'audience et les termes de son rapport.

Le président demande ensuite au témoin comment la presse a pu connaître, avant la lecture à l'audience, la teneur du rapport dont il avait été chargé.

A ce moment, se produit un incident assez vif.

Le capitaine Frixon déclare qu'un rédacteur de la *Dépêche de Brest* a obtenu de lui communication du rapport en se faisant passer pour le secrétaire du commissaire central. Le rédacteur nie en disant, présent à l'audience, protester : Je ne me suis pas présenté, dit-il, comme le secrétaire du commissaire, mais j'ai été pris pour tel.

— Ma bonne foi a été surprise, répond le capitaine Frixon.

— C'est faux ! crie à son tour le rédacteur de la *Dépêche*, que le président menace d'expulsion s'il continue à se mêler aux débats.

Après la déposition du sergent commandant la patrouille, qui fut blessé dans la bagarre, la séance est levée et renvoyée à une heure et demie.

Brest, 6 janvier. — L'audience est reprise à une heure et demie.

La déposition des témoins continue et donne lieu à plusieurs incidents. La plupart des témoignages sont en contradiction, avec l'acte d'accusation.

Les sous-officiers nient avoir dégainé ; l'inspecteur de police Dumour et le sous-chef Legad, affirment que deux ou trois sous-officiers avaient mis sabre au clair.

L'audience est levée à 5 heures 1/2 et renvoyée à demain pour le réquisitoire, les plaidoiries et le verdict.

On remarque beaucoup que les juges du conseil de guerre semblent très favorables aux accusés.

L'ordre du jour de la Chambre

Paris, 6 janvier. — Avant huit jours, la Chambre aura repris ses travaux.

Son premier soin sera de nommer le bureau qui doit rester en exercice pendant toute l'année 1897. Cette opération, nous l'avons dit, se fera sans doute assez rapidement ; elle n'occupera guère que la première séance, tout au plus peut-être une partie de la seconde.

Le bureau constitué, la Chambre réglera son ordre du jour. Celui-ci peut toujours être modifié d'une session à l'autre. Avant la séparation du Parlement, certaines décisions ont été prises sur lesquelles il ne sera pas possible de revenir.

C'est ainsi que le projet de loi relatif au régime des sucres, à propos duquel un vif incident s'était produit à l'avant-dernière séance devra être discuté tout d'abord.

La Chambre voterra ensuite les derniers budgets de dépenses restant à examiner, ceux des finances, des travaux publics et quelques chapitres réservés des travaux publics.

Ici se placeront les diverses interpellations restées sur le carreau à la session dernière. Celles-ci, dont le dépôt remonte à deux mois en moyenne, n'ont pas été retirées qu'avec l'assentiment de leurs signataires, qui, fort du droit que leur accorde le règlement, ne consentiront certainement pas à de nouvelles remises. Ces interpellations se rattachent au budget. Ce sont : l'interpellation Cunéo d'Ornano, sur le *Referendum Communal* ; celle de M. Lavy, sur les courses de taureaux ; celle de M. Guesde, sur l'exploitation des sucreries allemandes.

Celle de M. Vaillant, sur le chômage ; une interpellation de M. Paulin Méry, intéressant uniquement le troisième arrondissement de Paris ; l'interpellation Rouanet sur les chemins de fer du Sud — une vieille histoire — une interpellation de M. Lucs de Casabianca, sur la nomination d'un magistrat en Corse, et deux interpellations de M. le comte d'Hugues, l'interpellateur le plus acharné que possède la Chambre actuelle, portant : une sur la lettre adressée aux évêques par le ministre des cultes, à la suite du Congrès de Reims, l'autre sur le Congrès protestant tenu à Lyon le 2 septembre.

A cette liste déjà longue, viendront peut-être s'ajouter d'autres interpellations qui seront seulement déposées à la rentrée, comme, par exemple, celle de M. Carnaud, sur la nomination de M. Bonnet. C'est seulement lorsque tous ces débats auront été liquidés que la Chambre pourra revenir au budget et voter la loi de finances.

Parmi les projets de loi qui devraient venir ensuite et qui occupaient un bon rang à l'ordre du jour de la session dernière, figurent ceux concernant les sociétés de secours mutuels, les caisses d'assurances pour les sapeurs-pompiers, les bureaux de placement, mais il est présumable que la Chambre voudra discuter aussitôt après le vote définitif du budget, les divers projets de révision des lois constitutionnelles. C'est à ce propos, du moins tout porte à le croire, que s'engagera la première grande bataille politique livrée au cabinet.

T. M.

Duel Cassagnac-Ephrussi

Paris, 6 janvier. — Les journaux ont annoncé ce matin qu'une sensationnelle rencontre au pistolet devait avoir lieu aujourd'hui entre M. Paul de Cassagnac, rédacteur en chef, directeur de l'*Autorité*, et M. Maurice Ephrussi.

Ce duel aurait eu pour cause un article publié dans l'*Autorité*, commentant en termes fort vifs un mariage de chiens qui eut lieu récemment chez M. Ephrussi, avec le cérémonial usité pour les mariages civils.

A l'*Autorité*, on n'a pas connaissance de ce duel et on se borne à répondre que M. de Cassagnac, absent de Paris, doit rentrer, ce soir, à cinq heures. Même réponse au domicile particulier du directeur de l'*Autorité*.

Réponse presque identique chez M. Maurice Ephrussi qui est absent de Paris également.

On n'a aucunement entendu parler de ce duel et on estime que notre confrère est victime du successeur de Lemice-Terrieux.

ROCHEFORT ET VAUGHAN

Paris, 6 janvier. — Le tribunal de commerce de la Seine a décidé que l'assemblée générale des actionnaires de l'*Intransigeant*, dont la validité avait été contestée par M. Vaughan, est parfaitement valable.

En conséquence, la Société Vaugan est transformée en société anonyme avec M. Baudouin, comme administrateur délégué.

M. Baudouin est déjà administrateur de la *Vie Parisienne*.

M. Vaughan fait appel de cette décision.

Prétendue mort de Dreyfus

Paris, 6 janvier. — Des camelots annoncent depuis hier soir, sur les boulevards, à grand renfort de cris la mort du capitaine Dreyfus. Cette nouvelle sensationnelle ne repose, comme on s'en doute sur aucun document sérieux.

C'est d'ailleurs ce qui nous a été confirmé au ministère des colonies où suivant les déclarations que nous avons recueillies, aucune dépêche n'est parvenue annonçant cette mort.

UN DRAME ENTRE FIANCÉS

Nancy, 6 janvier. — Emile Noel et Elise Jacquinet étaient fiancés. Ils allaient célébrer leur union dans une quinzaine de jours, mais soit jalousie ou tout autre mobile qui n'a pu encore être éclairci, Noel, sans discussion, a tiré trois coups de revolver sur sa fiancée et s'est tiré ensuite un coup de revolver qui l'a étendu raide mort.

Elise Jacquinet a été transportée à l'hôpital. Son état est très grave.

Faits divers Télégraphiques
(De nos correspondants spéciaux)

SCÈNE DE PUGILAT DANS UN JOURNAL. — Nantes, 6 janvier. — Un incident dès plus pénibles s'est produit, ces jours-ci, qui a eu pour théâtre la salle de rédaction du *Populaire*, s'est produit cet après-midi.

On nantais bien connu, M. Ferrand, qui avait longtemps occupé une importante situation dans une des plus grandes usines de notre ville, s'étant reconnu dans un entrefilet qui racontait assez indiscrètement les détails d'un procès à scandale que lui intente une maîtresse délaissée se rendit dans les bureaux de notre confrère et, sans mot dire, gifla le directeur du *Populaire*.

Celui-ci riposte. Un pugilat en règle s'ensuivre, quand on s'interpose. Ferrand fut conduit au poste où, après un interrogatoire sommaire il fut relâché.

L'affaire sera probablement des suites graves, en dehors de la poursuite correctionnelle dont